

## FICHE D'ANNONCE PROFESSIONNELLE Assistant Spécialisé à Temps Partagé en Identification du poste **PSYCHIATRIE** ALSACE 67200 STRASBOURG CRONENBOURG Situation du lieu d'exercice 20 rue Becquerel Type d'installation Temps partagé entre l'EPSAN et les HUS Date de démarrage de l'exercice **Immédiatement Etablissement 1 (employeur) : EPSAN** Service de rattachement : Centres Médico-Psychologiques Pôle G4-8 Chef du service : Docteur Cristina RUSU Composition équipe actuelle : 3,2 ETP dans les deux CMP du Pôle Conditions d'exercice Quotité: 0.60 ETP affecté à l'établissement n°1 Structure 2 : HUS Service de rattachement : Urgences Psychiatriques Chef du service : Dr Pierre VIDAILHET Composition équipe actuelle : Quotité: 0,40 ETP affecté à l'établissement n°2 Aides prévues par la structure Aides relatives à l'exercice en zone prioritaire Liens avec le projet médical partagé du GHT Basse Alsace Sud Moselle de rattachement : Liens avec le PRS dans le cadre de l'axe 4, objectif 04.0 : « faciliter l'accès aux soins intégrés, à la prévention et à la réduction des Caractéristiques du territoire d'exercice risques et des dommages pour l'ensemble des personnes en souffrance psychique ». Liens avec le PTSM et notamment : « renforcer et structurer l'offre de soins de proximité. Faire évoluer le système de santé dans une logique de parcours ».

	<ul> <li>Liens avec le projet médical partagé (PMP) du GHT Basse Alsace Sud Moselle de la filière psychiatrique santé mentale : Accès aux soins des patients présentant des troubles psychiatriques.</li> </ul>
Statut juridique	Centre Hospitalier spécialisé contre la lutte des maladies mentales
Autres précisions	Le pôle de psychiatrie des HUS a pour projet l'ouverture de l'unité d'urgence et de crise.  Afin que les HUS puissent pleinement jouer leur rôle et ne pas se retrouver embolisés dans leur dispositif d'accueil, il convient :  - de fluidifier les liens inter-établissements - d'optimiser les parcours patient entre les urgences psychiatriques des HUS, les lits d'hospitalisation de l'EPSAN et les dispositifs de soins de proximité à travers les CMP.  Pour cela, il apparait nécessaire de disposer de temps médicaux supplémentaires et partagés. Ils ont pour but de favoriser le développement d'un dispositif jointif entre les services des HUS (urgences et crise) et
	l'EPSAN (lits d'hospitalisation temps plein et soins ambulatoires dans les CMP).  Ces temps médicaux permettront :  - d'améliorer le parcours des patients aussi bien en amont qu'en aval des hospitalisations  - d'offrir des consultations psychiatriques non programmées (offre qui manque cruellement, remplacée par défaut par des entretiens soignants de première ligne mais cela n'est pas suffisant) et donc de réduire les délais d'attente entre les consultations des urgences et la prise en charge dans les CMP  - de diminuer les durées d'hospitalisation dans la future unité d'urgence et de crise et de diminuer le nombre d'hospitalisations à l'EPSAN  - d'optimiser la coordination des parcours patients entre les deux établissements et d'éviter de la sorte certaines hospitalisations indues.
	Docteur Cristina RUSU Chef du pôle G4-8
	cristina.rusu@ch-epsan.fr
	03 88 68 25 84